

Municipalité de Lac-Beauport



Règlement numéro 725

**Règlement d'emprunt d'un montant maximum de
2 015 000 \$ pour le financement et la réalisation de
divers projets municipaux**

CERTIFICAT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 14 décembre 2020

Présentation et adoption du règlement: 11 janvier 2021

Approbation des personnes habiles à voter :

Approbation du MAMH :

En vigueur :

SOMMAIRE

Objet du règlement :

L'objet du présent règlement est de décréter et de financer l'aménagement d'un écocentre municipal, les dépenses d'honoraires professionnels pour la confection de plans et devis pour divers projets, l'acquisition d'un véhicule en remplacement d'un tracteur, l'aménagement d'un ponceau sur le chemin de la Coulée, la réfection d'un ponceau d'égout pluvial situé au 365, chemin du Tour-du-Lac et de réaliser des travaux sur le système de rétention d'eau du barrage du lac Tourbillon.

La portée du règlement :

Ce règlement permet l'aménagement d'un écocentre municipal, de diverses dépenses d'honoraires professionnels, l'acquisition d'un nouveau tracteur, de travaux de voirie et d'égout pluvial, d'un système de rétention d'eau pour le barrage du lac Tourbillon et leurs financements respectifs.

Le coût :

Le coût de ce règlement d'emprunt est estimé à un montant maximum de 2 015 000 \$.

Le mode de financement :

Ce règlement sera financé par un emprunt.

Les modes de paiement et de remboursement :

Le paiement et le remboursement des sommes nécessaires à ce règlement se feront par l'imposition d'une taxe foncière générale. Ce règlement sera financé par un emprunt.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

RÈGLEMENT NUMÉRO 725

RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN
MONTANT MAXIMUM DE 2 015 000 \$
POUR LE FINANCEMENT ET LA
RÉALISATION DE DIVERS PROJETS
MUNICIPAUX

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil est autorisé à effectuer l'aménagement d'un écocentre municipal selon l'estimation détaillée préparée par monsieur Gustavo Carréno, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et infrastructures de la Municipalité de Lac-Beauport, en date du 26 novembre 2020, incluant les frais, les taxes nettes et les honoraires professionnels, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

Le conseil autorise les dépenses d'honoraires professionnels pour la confection des plans et devis pour divers projets selon l'estimation détaillée préparée par monsieur Gustavo Carréno, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et infrastructures de la Municipalité de Lac-Beauport, en date du 26 novembre 2020, incluant les frais, les taxes nettes et les honoraires professionnels, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B ».

Le conseil est autorisé à acquérir un véhicule en remplacement d'un tracteur pour la patinoire sur le lac selon l'estimation détaillée préparée par monsieur Gustavo Carréno, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et infrastructures de la Municipalité de Lac-Beauport, en date du 26 novembre 2020, incluant les frais et les taxes nettes, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « C ».

Le conseil est autorisé à effectuer l'aménagement d'un ponceau sur le chemin de la Coulée selon l'estimation détaillée préparée par monsieur Gustavo Carréno, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et infrastructures de la Municipalité de Lac-Beauport, en date du 3 décembre 2020, incluant les frais, les taxes nettes et les honoraires professionnels, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « D ».

Le conseil est autorisé à effectuer la réfection du ponceau d'égout pluvial situé au 365, chemin du Tour-du-Lac selon l'estimation détaillée préparée par monsieur Gustavo Carréno, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et infrastructures de la Municipalité de Lac-Beauport, en date du 3 décembre 2020,



incluant les frais, les taxes nettes et les honoraires professionnels, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « E ».

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux sur le système de rétention d'eau au barrage du lac Tourbillon selon l'estimation détaillée préparée par monsieur Gustavo Carréno, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et infrastructures de la Municipalité de Lac-Beauport, en date du 3 décembre 2020, incluant les frais et les taxes nettes, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « F ».

ARTICLE 3 MONTANT DE L'EMPRUNT

Le conseil est autorisé à dépenser une somme maximale de 2 015 000 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4 TERME DE L'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de :

- 600 000 \$ sur une période de 15 ans pour l'aménagement de l'écocentre;
- 130 000 \$ sur une période de 3 ans pour les honoraires professionnels pour la confection de plans et devis de divers projets;
- 110 000 \$ sur une période de 5 ans pour l'acquisition d'un tracteur;
- 760 000 \$ sur une période de 15 ans pour l'aménagement d'un ponceau sur le chemin de la Coulée;
- 400 000 \$ sur une période de 15 ans pour la réfection du ponceau d'égout pluvial situé au 365, chemin du Tour-du-Lac, et;
- 15 000 \$ sur une période de 15 ans pour les travaux sur le système de rétention d'eau au barrage du lac Tourbillon.

ARTICLE 5 TAXATION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 SUBVENTION

Le conseil affecte, à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Lac-Beauport, le 11 janvier 2021 et entré en vigueur le _____ suite à l’affichage de l’avis de promulgation.

Michel Beaulieu
Maire

Richard Labrecque
Secrétaire-trésorier

PROJET



ANNEXE A
Estimation détaillée (Écocentre)



ESTIMATION DES TRAVAUX

N° de projet	Chemin Traverse de Laval			
Type de travaux	Municipalité			
Aménagement d'un écocentre municipal	Lac-Beauport			
ESTIMATION DES TRAVAUX				
DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
INGÉNIERIE				
Surveillance	Global	1	25 000,00 \$	25 000,00 \$
Laboratoire et assurance de la qualité	Global	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	Sous-total			35 000,00 \$
Total —				35 000,00 \$
DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
AMÉNAGEMENT				
Terrassement, fondation chaussée et ouvrage d'art	Global	1	200 000,00 \$	200 000,00 \$
Enrobé bitumineux	Global	1	50 000,00 \$	50 000,00 \$
Fondation de 12 conteneurs	Global	1	100 000,00 \$	100 000,00 \$
Protection de l'environnement	Global	1	16 497,00 \$	16 497,00 \$
	Sous-total			366 497,00 \$
Total —				366 497,00 \$
DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
ÉCLAIRAGE				
Eclairage	Global	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	Sous-total			10 000,00 \$
Total —				10 000,00 \$
DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
ARCHITECTURE				
Chalet d'accueil	Global	1	50 000,00 \$	50 000,00 \$
Emplacement extérieur	Global	1	30 000,00 \$	30 000,00 \$
	Sous-total			80 000,00 \$
Total —				80 000,00 \$
DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
MATÉRIAUX D'EXCAVATION				
Dépôt en vrac	Global	1	80 000,00 \$	80 000,00 \$
	Sous-total			80 000,00 \$
Total —				80 000,00 \$
				571 497 \$
TAXES NETTES			4,9875%	28 503 \$
TOTAL — COÛT DES TRAVAUX				600 000 \$

Préparé par : Gustavo Carréno, ing.

26 novembre 2020



ANNEXE B
Estimation détaillée (honoraires professionnels)



ESTIMATION DES TRAVAUX

N° de projet	Chemins Sucrerie, Chalumeau, des Lacs, Tour-du-Lac
Type de travail	Municipalité
Confection des plans et devis plusieurs projets	Lac-Beauport

ESTIMATION DES TRAVAUX

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITES TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
RACCORDEMENT DES CHEMINS				
Conception des plans et devis / raccordement des chemins de la Sucrerie et du Chalumeau	Global	1	40 000,00 \$	40 000,00 \$
	Sous-total			40 000,00 \$
Total —				40 000,00 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITES TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
AMÉNAGEMENT INTERSECTION SURÉLEVÉE				
Conception des plans et devis pour l'intersection surélevée Tour-du-Lac et Grand-Bornand	Global	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$
	Sous-total			20 000,00 \$
Total —				20 000,00 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITES TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE				
Problématique environnementale terrain 87 chemin du Moulin, préparation du rapport et plan d'action	Global	1	18 824,00 \$	18 824,00 \$
	Sous-total			18 824,00 \$
Total —				18 824,00 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITES TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
PONT PIÉTON ET CYCLABLE				
Conception des plans et devis pour la construction d'un pont piéton et cyclable sur la rivière Jaune	Global	1	30 000,00 \$	30 000,00 \$
	Sous-total			30 000,00 \$
Total —				30 000,00 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITES TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
AMÉNAGEMENT DU TROTTOIR				
Conception des plans et devis pour l'accès piéton du quartier de la Vallée sur le chemin des Lacs	Global	1	15 000,00 \$	15 000,00 \$
	Sous-total			15 000,00 \$
Total —				15 000,00 \$

			123 824 \$	
TAXES NETTES			4,9875%	6 176 \$
TOTAL — COÛT DES TRAVAUX				130 000 \$


Préparé par : Gustavo Carréno, ing.

26 novembre 2020



ANNEXE C
Estimation détaillée (tracteur)



ESTIMATION

Type de travail Remplacement d'un tracteur	Municipalité Lac-Beauport
---	------------------------------

ESTIMATION

	MODE DE PAIEMENT	QUANTITES TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
TRACTEUR À REMPLACER				
Tracteur type JD ou similaire	Global	1	95 000,00 \$	95 000,00 \$
Balai ramasseur	Global	1	9 774,00 \$	9 774,00 \$
	Sous-total			104 774,00 \$
Total —				104 774,00 \$

			104 774 \$
TAXES NETTES			4,9875% 5 226 \$
TOTAL — COUT DES TRAVAUX			110 000 \$


Préparé par : Gustavo Carréno, ing.

26 novembre 2020



ANNEXE D

Estimation détaillée (aménagement d'un ponceau sur le chemin de la Coulée)



ESTIMATION DES TRAVAUX

N° de projet	Chemin Chemin de la Coulée
Type de travaux Aménagement du ponceau et de bacs à sédiments sur le chemin de la Coulée	Municipalité Lac-Beauport

ESTIMATION DES TRAVAUX

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
INGÉNIERIE				
Surveillance	Global	1	55 000,00 \$	55 000,00 \$
Laboratoire et assurance de la qualité	Global	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$
	Sous-total			75 000,00 \$
Total —				75 000,00 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
RÉFECTION DE LA CHAUSSEE ET OUVRAGES D'ART				
Terrassements, fondations de chaussée et ouvrages d'art	Global	1	425 000,00 \$	425 000,00 \$
Enrobé bitumineux	Global	1	40 000,00 \$	40 000,00 \$
Petite signalisation	Global	1	1 896,00 \$	1 896,00 \$
Protection de l'environnement	Global	1	9 000,00 \$	9 000,00 \$
	Sous-total			475 896,00 \$
Total —				475 896,00 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
BACS À SÉDIMENT				
Bacs à sédiment (SDD3 - 1800), chaînage 10+120	Global	1	60 000,00 \$	60 000,00 \$
Bacs à sédiment chemin de la rampe (SDD3 - 3000), chaînage 10+205	Global	1	110 000,00 \$	110 000,00 \$
	Sous-total			170 000,00 \$
Total —				170 000,00 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET SIGNALISATION				
Maintien de la circulation et signalisation des travaux	Global	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	Sous-total			3 000,00 \$
Total —				3 000,00 \$

			723 896 \$
TAXES NETTES			4,9875% 36 104 \$
TOTAL — COÛT DES TRAVAUX			760 000 \$

Préparé par : Gustavo Carréno, ing.

3 décembre 2020



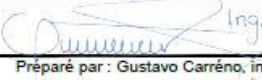
ANNEXE E

Estimation détaillée (réfection du ponceau d'égout pluvial – 365, ch. du Tour-du-Lac)



ESTIMATION DES TRAVAUX

N° de projet	Chemin Tour-du-Lac			
Type de travaux	Municipalité Lac-Beauport			
Réfection du ponceau d'égout pluvial 365 TDL				
ESTIMATION DES TRAVAUX				
DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
INGÉNIERIE				
Surveillance	Global	1	30 000,00 \$	30 000,00 \$
Laboratoire et assurance de la qualité	Global	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	Sous-total			40 000,00 \$
Total —				40 000,00 \$
DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
ÉGOUT PLUVIAL				
Conduite	Global	1	175 000,00 \$	175 000,00 \$
Regard	Global	1	40 000,00 \$	40 000,00 \$
	Sous-total			215 000,00 \$
Total —				215 000,00 \$
DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
TERRASSEMENT ET PAVAGE				
Déblai 1re classe	Global	1	5 000,00 \$	15 000,00 \$
Matériaux granulaires	Global	1	5 000,00 \$	10 000,00 \$
Enrobé bitumineux	Global	1	10 000,00 \$	20 000,00 \$
Aménagement paysager	Global	1	60 000,00 \$	60 000,00 \$
Protection de l'environnement	Global	1	5 000,00 \$	10 000,00 \$
	Sous-total			115 000,00 \$
Total —				115 000,00 \$
DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
CIRCULATION ET SIGNALISATION				
Circulation et signalisation	Global	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Marquage de la chaussée	Global	1	998,00 \$	998,00 \$
	Sous-total			10 998,00 \$
Total —				10 998,00 \$
				380 998 \$
TAXES NETTES			4,9875%	19 002 \$
TOTAL — COÛT DES TRAVAUX				400 000 \$


Préparé par : Gustavo Carréno, Ing.

3 décembre 2020



ANNEXE F
Estimation détaillée (système de rétention barrage)



ESTIMATION

Type de travaux Système de rétention d'eau au barrage du lac Tourbillon	Municipalité Lac-Beauport
--	------------------------------

ESTIMATION

	MODE DE PAIEMENT	QUANTITES TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
SYSTÈME DE RÉTENTION				
Système de rétention	Global	1	12 000,00 \$	12 000,00 \$
Installation et mise en fonctionnement	Global	1	2 287,00 \$	2 287,00 \$
	Sous-total			14 287,00 \$
Total —				14 287,00 \$

	14 287 \$
TAXES NETTES	4,9875% 713 \$
TOTAL — COÛT DES TRAVAUX	15 000 \$


Ing.
Préparé par : Gustavo Carréno, Ing.

3 décembre 2020